

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 28 Mars 2022

Présent : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, MACARIO M. BARRERA

Secteur championnat

D3 :

Le match **N° 23817390 : GRES D'ORANGE / COURTHEZON SC** du 10/04 se jouera au Stade Marcel Clapier à Orange à 15H00.

D4 :

Le match **N° 24045554 : GRES D'ORANGE / MJCV BOLLENE** du 10/04 se jouera au Stade Marcel Clapier à ORANGE à 13H00.

Le match **N° 24045544 : MORNAS / MIRABEL** du 27/03 se jouera le 03/04 à 13H00

Le match **N° 24045942 : GADAGNE 3 / LES VIGNERES 2** du 08/05 est avancé au 03/04 à 13H00

Suite à 3 forfaits simple **CAUMONT FC 3** est déclaré Forfait Général.

SECTEUR COUPE

COUPE ULYSSE FABRE

Suite à la qualification de MOLLEGES le dernier ¼ de Finale **N° 24477839 devient CARPENTRAS / MOLLEGES** et se jouera le 03/04 à 15H00